



COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL n°15

Réunion du bureau Exécutif du : **Mardi 12 Novembre 2019**

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Noël RIFFAUD, et par téléphone Denis SOTO,

Assiste : M. Maxime APRUZZESE (CTRA), Jean-Philippe FILIPPI

Excusés : MM. Olivier GONCALVES, Fabrice POREE, Nicolas PEZZOLI, Jérôme CASCALES

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 05.11 (PV 14) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

OUVERTURE DE LA SEANCE

Le Président de la CRA Karim ABED et tous les membres de la CRA présentent leurs sincères condoléances à Julien DONADIO Arbitre de Ligue et à toute sa famille suite au décès de son grand-père.

Le Président de la CRA Karim ABED et les membres de la CRA, ayant le plaisir d'informer Thierry BUTTEGEG quant à sa nomination par le Bureau Exécutif de la Ligue en qualité d'Arbitre honoraire de ligue, lui renouvellent un message de soutien et lui transmettent leurs félicitations.

CORRESPONDANCES

DE LA DTA :

Mail du 08.11 relatif à la rédaction d'une nouvelle convention avec la Fédération Française du Sport Adapté reconduisant la mise à disposition d'Arbitres sur les matchs organisés par cette fédération. Une précision sera apportée sur le fait que ces rencontres entreront dans le cadre du décompte des matchs arbitrés pour la couverture des clubs par les Arbitres.

DE LA CRA LAURAFoot :

Mail du 12.11 relatif à la mutation d'AMO Adrien, Jeune Arbitre de Ligue muté sur leur territoire et à leur demande de libération de licence.

DE LA LIGUE :

Mail du 12.11 relatif à la désignation d'HASYAOUI Achraf par rapport à la validation de sa licence.

Mail du 06.11 relatif à la réception d'un dossier médical d'Arbitre de Ligue pour validation par le Médecin de la Ligue et à des demandes de libération de licence pour 2 Arbitres mutés.

Mail du 07.11 du Service Juridique relatif au suivi de présence des Arbitres en CRADR.

Mail du 06.11 du Secrétaire général de la Ligue relatif à l'information des clubs, des arbitres et des délégués quant au respect d'une minute de silence sur tous les terrains du District de Provence les 09 et 10.11 en regard de la catastrophe de la Rue d'Aubagne en novembre 2018, initiative du Président de la Ligue.

DES OBSERVATEURS :

- **DANIELE Tristan :** mail du 08.11 relatif à la transmission du rapport circonstancié demandé par la CRA suite au match R1 FUTSAL non joué en date du 26.10.
Lu et pris note, la CRA le remercie et examinera ce document lors de sa prochaine réunion.

DES ARBITRES :

Courrier : Frais

- **ROBERT Kévin :** mail du 30.10 relatif à l'envoi de la fiche de frais pour le déplacement sur le match du 02.11 ayant été informé du forfait de l'A.S. DES MOULINS en R1 Futsal lors du déplacement.
Lu et pris note, la fiche sera à renvoyer au Service Compétitions.

Courrier : Rapports

- **GUIMONNEAU Clément :** mail du 10.11 relatif à l'absence d'un Arbitre Assistant 2 sur le match de U16 R2 - ST DIDIER ESPERANCE PERNOISE / GARDIA C. du 10.11, LABIDI Oussema Arbitre de Ligue ayant pu assurer cette fonction.
Lu et pris note, la CRA le remercie et transmet cette information au pôle désignations.

La CRA informe les Arbitres de Ligue que la transmission des rapports d'Arbitrage en copie de mail à l'adresse CRA@MEDITERRANEE.fff.fr est nécessaire et obligatoire dans le cadre des circonstances suivantes :

- ❖ Arrêt de match
- ❖ Incidents sur Arbitres et Officiels
- ❖ Absence d'Arbitres et blessure d'Arbitre ou remplacement pour blessure d'un Arbitre.

Le protocole de communication qui sera diffusé dans quelques jours contient l'ensemble de ces informations. L'envoi est obligatoire pour les rapports suite à une réserve technique.

Courrier : Autres demandes

- **REGGABI Sabri** : mail du 06.11 confirmant son indisponibilité jusqu'au 12.11 pour raison médicale. Lu et pris note, la CRA le remercie et transfère le mail au pôle désignations.
- **HASYAOUI Achraf** : mail du 07.11 relatif à son impossibilité d'accéder à son espace MyFFF. Lu et pris note, la CRA le remercie de contacter la Direction Administrative de la Ligue.
- **DUVERGER Jean-Christophe** : mail du 06.11 informant la CRA de sa participation au stage R2 du 17.11 n'ayant pas répondu au Google Forms dans le temps imparti. Lu et pris note, la CRA le remercie et rappelle de prendre le temps de lire les mails adressés.
- **EL ABED Walid** : mail du 09.11 informant la CRA de sa participation au stage R2 du 17.11 n'ayant pas répondu au Google Forms dans le temps imparti. Lu et pris note, la CRA le remercie et rappelle de prendre le temps de lire les mails adressés.
- **BOULAYA Bilel** : mail du 09.11 informant la CRA de sa participation au stage R2 du 17.11 n'ayant pas répondu au Google Forms dans le temps imparti. Lu et pris note, la CRA le remercie et lui rappelle de prendre le temps de lire les mails adressés.
- **WOLFF Benoît** : mail du 08.11 relatif à son rapport d'observation et la demande de modalité de recours demandé sur le contenu. Lu et pris note, la CRA ayant pris connaissance du mail en date du 08.11 et en ayant accusé réception auprès de l'Arbitre du mail et de la pièce jointe, examinera ce dossier lors de sa prochaine réunion.
- **D'ANTONIO Lionel** : mail du 07.11 relatif à la transmission de l'attestation de son employeur justifiant à la fois, son absence au stage R2 et l'indisponibilité saisie sur MyFFF dont le délai de prévenance n'était que de 15 jours. Lu et pris note, la CRA le remercie et lui confirme que ce document vient en fonction du règlement intérieur de la CRA, annihiler la potentielle décote de la NOTE CRA.
- **OUGHCHA Zakaria** : mail du 12.11 informant la CRA de son impossibilité d'assurer sa désignation du 17.11 n'ayant plus de véhicule pour se déplacer. Lu et pris note, la CRA lui précise que la désignation lui a été retirée sur le plan de la CRA étendue à la CDA suite échanges d'informations. La CRA examinera son dossier lors de sa prochaine réunion.
- **DONADIO Julien** : mail du 12.11 confirmant à la CRA l'impossibilité de pouvoir être présent aux cours Pôle FFF du 08.11 et d'assurer les désignations du 10.11 suite à un décès dans sa famille. Etait joint à son mail, le document concerné. Lu et pris note, la CRA le remercie et confirme avoir reçu du délégué du match concerné, son remplacement par un Arbitre de District.
- **MATEI Denis** : mail du 12.11 relatif à l'impossibilité d'avoir accès sur MyFFF au rapport d'observation du match du 06.10. Lu et pris note, la CRA examinera ce dossier lors de sa prochaine réunion.

Indisponibilités médicales :

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure des vœux de bon rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part, de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

La CRA les remercie par avance.

Indisponibilité autres :

- **DESMARE Rémi** : mail du 06.11 informant la CRA de son impossibilité de participer au stage R2 du 17.11 pour convenance personnelle et du délai tardif dans la transmission de cette information. Lu et pris note, la CRA, constatant qu'aucune saisie d'indisponibilité sur MyFFF n'a été faite au préalable par rapport au motif indiqué et à la date donnée, prend en compte ce délai de prévenance non respecté entrant dans le cadre de la NOTE CRA.

- DERVEAUX Cédric : mail du 06.11 renouvelant ses regrets de ne pouvoir être au stage R2 suite absence déjà prévue, il souhaite un bon stage aux Arbitres et à la CRA.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- LE BRIS Romain : mail du 08.11 relatif à la saisie d'une indisponibilité en date du 07.12 avec pour motif mission FFF et informant la CRA d'une intervention sur la formation pour le compte de la CDA du District Côte d'Azur.
Lu et pris note, la CRA le remercie.
- AOUADI Oussama : mail du 12.11 relatif à son impossibilité de pouvoir assister au stage R2 le 17.11 à l'invitation de la CRA pris par ses obligations professionnelles et joignant le justificatif correspondant.
Lu et pris note, la CRA le remercie.

Rappel sur le protocole de communication Arbitres, tout mail à destination de la CRA par un Arbitre de Ligue doit être fait à partir de son adresse mail personnelle à l'adresse mail suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

Pour les indisponibilités saisies sur MyFFF dans le délai de prévenance inférieur à 20 jours, le justificatif idoine doit être transmis à la CRA par mail à cette même adresse.

INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

MAILS ENVOYES AUX ARBITRES INTERESSES AVEC INFORMATIONS OU DEMANDES CRA

La CRA et/ou le CTRA ont transmis :

- Le 06.11 : mail envoyé aux Jeunes Arbitres de Ligue JAL1P relatif à la convocation au stage R2 du 17.11 en Avignon (réponse au Google Forms avant le 09.11).
- Le 06.11 : mail envoyé à Oussama AOUADI pour l'informer du déroulement du rattrapage du test physique le 17.11 avancé à 09h30.
- Le 12.11 : mail envoyé à tous les participants du Stage R2 du 17.11 avec la convocation et programme.

SUIVI DU RETOUR PAR LES ARBITRES DE LIGUE DES DOCUMENTS D'INTER-SAISON PRECITES

Les retards sur les envois des dossiers médicaux par les Arbitres de Ligue sur cette saison ont motivé la CRA à modifier la date limite ayant pour conséquence la prise en compte sur la NOTE ADMINISTRATIVE CRA des Arbitres de Ligue en regard de ce manquement administratif sur la saison prochaine.

Date de retour du dossier médical pour la saison 2020/2021 fixée au : 15 JUIN 2020

PRESENCE OBLIGATOIRE DES ARBITRES LORS DES STAGES ORGANISES PAR LA CRA

La CRA rappelle à tous les Arbitres convoqués à un stage de bien vouloir répondre au mail de convocation afin de pouvoir prévoir l'organisation de ces rassemblements sur le plan effectifs, repas, coucher, et travaux. La réponse est obligatoire et dans le cas d'une non-participation, les raisons d'absence et l'envoi des justificatifs correspondants sont impératifs.

La présence des Arbitres de Ligue aux stages organisés par la CRA est obligatoire telle que prévue à l'Article 58 du Règlement Intérieur de la CRA.

PROGRAMMES CRA SAISON 2019/2020

PLANNING DES STAGES PAR CATEGORIES D'ARBITRES ORGANISES SUR LA SAISON 2019/2020:

- Stage R2 le 17.11 en Avignon
- Stage RE-R1 le 08.12 à la Ligue
- Stage FEMININES à fixer

POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 12.11.2019

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations.

- SMOUNI Hicham : jusqu'au 31.12.2019

- FALASCHI Dylan : jusqu'au 31.08.2020
- EL ABED Walid : jusqu'au 02.12.2019
- FABIANO Luca : jusqu'au 24.01.2020
- REGGABI Sabri : jusqu'au 12.11
- ZAFRILLA Mélanie : du 22.11 au 15.12.2019

POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 12.11.2019

A été validé et transmis au pôle Désignations en date du 12.11.

RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2019-2020

Dates des prochaines réunions de la CRA en prévision : 17.11 – 19.11 – 25.11 – 03.12

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion du 12.11 ouverte à partir de 10h00 et prononce la fin de séance à 19h00.

**Prochaine réunion de CRA,
Dimanche 17 Novembre 2019**

**Président
Karim ABED**

**Secrétaire
Noël RIFFAUD**